

## Journées européennes du Patrimoine

**Lancées en France en 1984 pour la plus grande joie de millions de visiteurs passionnés, progressivement élargies au-delà des frontières pour en arriver l'année de leur 25ème anniversaire à 49 pays, les Journées européennes du Patrimoine ont entraîné dans leur ascension une spectaculaire revalorisation de la notion même de *Patrimoine culturel*, désormais considéré comme un élément essentiel de la construction européenne.**

L'élément le plus original de cette transformation a été la naissance du *Label européen du Patrimoine*, dont l'objectif est de mettre en valeur la dimension européenne des biens culturels, monuments, sites naturels ou urbains, lieux de mémoire, témoins de l'histoire et de l'héritage européens. Son ambition est de renforcer ainsi le sentiment des citoyens de l'Europe d'appartenir à un espace culturel commun, symbole d'une identité européenne commune.

L'idée en a été lancée par le ministre français de la Culture et de la Communication au cours des *Rencontres pour l'Europe de la Culture* les 2 et 3 mai 2005 à Paris. Un an plus tard, durant les *Rencontres de Grenade*, les 27 et 28 avril 2006, sur le thème de *l'Europe pour le dialogue interculturel*, la France, l'Espagne et la Hongrie signaient une déclaration commune pour la mise en place d'un classement européen du patrimoine. L'accord final des Etats membres de l'UE pour la création de cette liste s'est fait à Berlin les 12 et 13 février 2007, quelques jours avant la célébration du 50ème anniversaire du Traité de Rome. Tous les Etats européens qui le souhaitent sont invités à proposer les monuments emblématiques pour l'identité de l'Europe qu'ils jugent dignes d'y figurer, choisis ensuite à l'unanimité parmi ces propositions par les ministres de la Culture.

La première plaque *patrimoine européen* a été apposée le 19 mars 2007 par le ministre français à l'abbaye de Cluny en Bourgogne, l'un des trois sites choisis par la France avec la maison de Robert Schuman, l'un des «pères» de l'Europe, en Lorraine, et la cour d'honneur du Palais des papes à Avignon. Mais à tout seigneur tout honneur : c'est l'Acropole à Athènes qui a été choisie pour être le premier monument inscrit sur la liste du patrimoine européen, «*pour rendre hommage à la naissance de la démocratie en Europe*». La liste comprend actuellement 56 sites ou monuments labellisés présentés par 16 pays de l'Union européenne, plus trois en Suisse. Liste étonnante qui témoigne de l'importance des lieux ou thèmes de mémoire et du patrimoine immatériel ou historique: la Pologne y a inscrit les chantiers navals à Gdansk et le Portugal l'abolition de la peine de mort.

La Roumanie pour sa part, a choisi le site archéologique d'Istria, le Palais Cantacuzino à Bucarest, l'Athénée romain et le Parc de Brancusi à Târgu Jiu.

Alors que la France assume la présidence semestrielle de l'UE jusqu'à la fin de l'année, le ministère de la Culture et de la Communication réunira à Avignon les 3 et 4 décembre les responsables des sites labellisés et ceux des administrations nationales compétentes en vue de constituer un réseau européen des sites labellisés.

De nombreux autres outils de coopération liés au patrimoine ont été établis au sein de l'Union européenne, notamment dans le domaine de la prévention et de la répression du trafic illicite des biens culturels. La France est l'un des pays les plus touchés par ce trafic. Plusieurs filières de coopération sur le patrimoine existent actuellement, dont le réseau HEREIN (réseau européen du patrimoine), un système permanent d'information regroupant les services gouvernementaux européens responsables de la protection du patrimoine de la *Grande Europe*. Ce réseau, initié en 1998 et réalisé sous l'égide du Conseil de l'Europe, compte actuellement 40 pays membres. Il offre une source d'information unique en Europe, notamment une banque de données comparative sur les politiques nationales du patrimoine

culturel des pays membres et un thésaurus multilingue consultable en 13 langues. L'aide de ce réseau pourrait encourager une convergence des législations et améliorer la coopération policière, douanière et judiciaire dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

L'architecture est également un sujet porteur au sein de l'UE : un Forum européen des politiques architecturales a été créé à Paris en 2000 et la France a lancé un projet Archiréseau Europe qui permettra de disposer d'une carte européenne des structures culturelles s'intéressant à l'architecture dans l'ensemble de l'Europe communautaire. Il s'agira d'un site portail permettant deux types de recherche : thématique et géographique.

Et les Européens, que pensent-ils de tout cela ? Selon une enquête réalisée en février 2007 dans cinq pays de l'Union, 58 % des Européens estiment que «l'Europe peut permettre au patrimoine de leur pays de bénéficier de plus d'aide et de sauvegarde» et pour 60 % d'entre eux le fait de disposer d'un patrimoine culturel européen «renforce le sentiment d'appartenance à l'Europe». Mais les opinions sont très partagées sur la définition du patrimoine européen, 49 % estimant qu'il ne s'agit que de l'addition de patrimoines nationaux et 45 % d'un patrimoine commun partagé. Néanmoins plus de huit Européens sur dix (83%) estiment que leur patrimoine culturel «fait partie du patrimoine européen». La notion de patrimoine elle-même varie selon les pays : architecture et monuments historiques pour 63 % des Français et 51 % des Hongrois, alors que les Allemands à 52% citent d'abord l'histoire, les traditions et modes de vie, comme les Finlandais (42%). Les Italiens privilégient l'architecture (38%) mais aussi la peinture (16%), l'archéologie (16%) et le cinéma (10%).

Ce sondage avait été réalisé à l'occasion d'un colloque de trois jours à Paris sur le thème *Patrimoines de l'Europe, Patrimoine européen ?*. Le président de ce colloque, Jean Musitelli, président de l'Institut national du Patrimoine et ancien ambassadeur de France à l'UNESCO avait eu cette formule : «*Le patrimoine européen est une évidence qui reste à inventer*».

